



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la Chambre de Commerce & d'Industrie du Pays de BRIVE

L'an deux mil six, le 27 Novembre à 17 H 30, les Membres Titulaires de la Chambre de Commerce & d'Industrie du Pays de BRIVE (26 Membres dont 26 Membres en exercice) se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NESTI, Président.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames AUBOIROUX - DAYMA - SABASSIER - Messieurs BOURBOULOUX - CREMOUX - DELMAS - DENOIX - FAURIE - FEIX - FILHOL - GORY - LACHAISE - LACOUR - MAIGNE - NESTI - NOIZAT - OBRY - TALAMONA

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Monsieur ALLARD qui a donné pouvoir à Monsieur NESTI

Monsieur DUMONT qui a donné pouvoir à Monsieur TALAMONA

Monsieur DUNY qui a donné pouvoir à Jacques GORY

Monsieur LEGROS qui a donné pouvoir à Monsieur MAIGNE

Monsieur PEYRAMAURE qui a donné pouvoir à Monsieur FILHOL

Monsieur VERDIER qui a donné pouvoir à Monsieur OBRY

ETAIENT EXCUSES : Messieurs FERRIERE - SAURET

Objet : Projet de ligne à grande vitesse Brive-Limoges-Poitiers

Monsieur NESTI indique à ses Collègues, Membres Titulaires, que lors du CRC Limousin du 18 Septembre, les 4 CCI du Limousin ont décidé d'adopter une motion concernant le projet de ligne à grande vitesse Brive-Limoges-Poitiers. Le Bureau du 9 Octobre a validé la motion suivante :

Considérant l'inscription au CIADT du 18 Décembre 2003 d'un projet de ligne à grande vitesse entre Poitiers et Limoges,

Considérant les 4 avantages qui résulteraient de la création de cette infrastructure :

- la réduction du temps de parcours entre Limoges et Paris à 2 heures, et celui entre Brive et Paris à 3 heures,
- un meilleur accès à l'Ile-de-France et aux métropoles nationales et européennes desservies par la grande vitesse ferroviaire,
- un accompagnement de l'ouverture sur la façade atlantique vers Nantes, Bordeaux mais aussi vers Toulouse et l'Espagne,
- un renforcement des relations interrégionales, par une amélioration de l'offre de transport entre les 2 grandes agglomérations de Poitiers et Limoges, mais aussi par une meilleure complémentarité des réseaux locaux,

Les membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays de Brive, réunis en assemblée générale du 27 Novembre 2006 décident :

- de soutenir, promouvoir et apporter son concours au projet de création de la ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges situant le Limousin sur le réseau européen des trains à grande vitesse,
- d'agir pour faciliter, par la mise en place de nouvelles offres de transport entre Guéret et Limoges, l'accès de la Creuse à ce même réseau à grande vitesse,
- de maintenir leur souhait d'une amélioration technique significative de la ligne radiale Paris-Orléans-Limoges-Toulouse



- de demander la mise en œuvre de liaisons appropriées afin de faire également bénéficier le département de la Creuse d'une réduction des temps de parcours en facilitant son accès au réseau grande vitesse notamment à partir de Guéret.

Les Membres Titulaires, après avoir pris connaissance de ces informations, à l'unanimité des Membres présents (24 voix pour, 0 abstention, 0 contre), entérinent cette motion.

Les Membres Titulaires de la Chambre de Commerce & d'Industrie du Pays de BRIVE, donnent tous pouvoirs à Monsieur le Président NESTI pour procéder aux formalités nécessaires.

Le Secrétaire,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Nicole SABASSIER

Jean-Louis NESTI